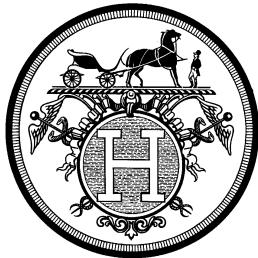


HERMES INTERNATIONAL
Société en Commandite par Actions au capital de 53 840 400,12 € euros,
immatriculée sous le n° 572 076 396 RCS PARIS
dont le siège social est fixé au 24, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS



Paris le 25 mars 2020, 18h15

Communiqué de presse
MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019
INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le document d'enregistrement universel d'Hermès International relatif à l'exercice 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2020.

Les sections « Facteurs de risques », en particulier le facteur de risque intitulé « Crise externe majeure » dans les risques liés à la stratégie et aux opérations – et « Perspectives » du Document d'enregistrement universel 2019 tiennent compte de la crise liée à l'épidémie de Covid-19, notamment en évoquant le risque de ralentissement économique résultant d'éventuelles crises sanitaires comme celle-ci.

Il peut être consulté et téléchargé sur le site internet de la société :
<https://finance.hermes.com>

Le document d'enregistrement universel comprend :

- Le rapport d'activité annuel ;
- Les comptes sociaux et consolidés 2019 ;
- Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Le descriptif du programme de rachat établi en application de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- Le rapport du Conseil de surveillance à l'assemblée générale ;

- Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux, les comptes consolidés 2019, sur les conventions réglementées et certaines résolutions à caractère extraordinaire ;
- L'exposé des motifs et le texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée pour le 24 avril 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le document d'enregistrement universel inclut le Rapport Financier Annuel 2019 et la déclaration de performance extra-financière.